



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 février 2011

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/02/2011

D - 20110111

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 février Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (jusqu'à 17h30), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (à partir de 15h50), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES (jusqu'à 17h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sylvie CAZES, Mme Martine DIEZ,

Acquisition de matériel, de matériaux, de fournitures et de consommables pour la réalisation de travaux de premier et second oeuvre à destination de l'ensemble des services de la Ville de Bordeaux. Signature des marchés. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20100769 du 20 décembre 2010, vous avez autorisé la signature des marchés pour l'acquisition de matériel, de matériaux, de fournitures et de consommables pour la réalisation de travaux de premier et second oeuvre à destination de l'ensemble des services de la Ville de Bordeaux (lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15 et 16).

Faute de réponse sur les lots 7, 13, 17 et 18, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un nouvel appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Centre d'Entretien et d'Exploitation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel

d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot N°7 : FOURNITURE DE BOIS BRUT, PANNEAUX DIVERS ET PRODUITS ASSOCIES

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 130 000 €HT.

Société PANOFrance sur la base des prix indiqués au bordereau de prix et au catalogue.

Lot N°13 : ACQUISITION DE MATÉRIEL PVC, POLYÉTHYLÈNE POUR ADDUCTION D'EAU ET BRANCHEMENTS

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 7 000 €HT.

Société COBATRI sur la base des prix indiqués au bordereau de prix et au catalogue.

Lot N°17 : ACQUISITION DE FOURNITURES GROS ŒUVRE ET SECOND ŒUVRE: MAÇONNERIE, PLATERIE, ZINGUERIE, FAUX PLAFONDS

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 19 000 €HT

Société POINT P sur la base des prix indiqués au bordereau de prix et au catalogue.

Lot N°18 : FOURNITURES GÉNÉRALES POUR AMEUBLEMENT ET DE DÉCORATION

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 11 000 €HT

Faute de réponse, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Ces marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, seront conclus à compter de leur notification jusqu'au 31 décembre 2011 pour les lots 7 et 17 et du 02/05/2011 jusqu'au 31/12/2011 pour le lot 13, avec possibilité de les reconduire expressément trois fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40,57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 6068.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 février 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

